ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuaires

Question écrite n° 46975

Texte de la question

M. Gerard Cornu attire l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur les difficultes rencontrees par les personnes malvoyantes quant a la lisibilite des caracteres d'imprimerie de taille tres reduite composant les annuaires telephoniques francais. La malvoyance represente un des handicaps les plus repandus dans notre pays, et la typographie employee penalise une partie importante de la population. L'accessibilite au Minitel etant, pour ces personnes, reduite, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour pallier cette situation.

Texte de la réponse

Le choix du format unique actuel (250 200 millimetres) a ete retenu des 1994 apres experimentation et consultation d'un panel d'utilisateurs. Deux raisons essentielles ont fonde ce choix : d'une part, il constitue un moyen terme entre le petit format, juge peu lisible, et le grand format juge trop encombrant ; d'autre part, il a permis, dans un contexte de forte hausse du prix du papier, de maintenir les couts de production. Cependant, afin de tenir compte des difficultes evoquees concernant la lisibilite des caracteres, tous les moyens sont recherches, dans le cadre de ce format, pour ameliorer le confort de lecture, notamment par le choix de la police de caracteres la mieux adaptee. Ainsi, la taille des caracteres a ete accrue de 5 % dans les editions sorties a partir de 1996.

Données clés

Auteur : M. Cornu Gérard
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46975
Rubrique : Telephone
Ministère interrogé : télécommunications et espace
Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 84
Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1097